

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Petrol System Cleaner LPG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation essence

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CTP GmbH	
Rue:	Saalfelder Strasse 35h	
Lieu:	D-07338 Leutenberg	
Téléphone:	+49 (0)36734 230-0	Téléfax: +49 (0)36734 230-22
e-mail:	msds@bluechemgroup.com	
Interlocuteur:	Jens Moeller, Dipl.-Chem.	Téléphone: +49 (0)36734 230-19
Internet:	www.bluechemgroup.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Pour Allemagne: +49-361-730730 (24 heures/7 jours)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 1921, 1922

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible de provoquer le cancer.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylène

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene

Mention Danger

d'avertissement:

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 2 de 11

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Complexe tensioactif
Détergents, dispersants
Combinaison de substances synthétiques
Antifriction non classifiée

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
1330-20-7	xylène			30 - < 35 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			20 - < 25 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			20 - < 25 %
	200-662-2	606-001-00-8		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates			10 - < 15 %
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalkanes, < 2% Aromates			5 - < 10 %
	920-134-1		01-2119480153-44	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411 EUH066			
37205-87-1	Isonylphenol, ethoxylé			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H302 H318 H411			
64742-94-5	Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene			1 - < 5 %
	919-284-0		01-2119463588-24	
	Carc. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H351 H336 H304 H411			
64742-94-5	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene			< 1 %
	926-273-4		01-2119451151-53	
	Carc. 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H351 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Consulter un médecin.

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 4 de 11

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre ABC

Sable.

mousse résistante à l'alcool.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau très puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

dispositifs fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 5 de 11

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériaux d'emballage: Métal.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
67-64-1	Acétone	500	1200		VME 8 h	
		1000	2400		VLE courte durée	
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	
1330-20-7	Xylène	100	435		VME 8 h	
		200	870		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	80 mg/l	U	b
67-63-0	Isopropanol	Acétone	25 mg/l	U	b
1330-20-7	Xylène	Xylène	1,5 mg/l	S	b

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. (DIN EN 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 6 de 11

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	rouge clair
Odeur:	Aromatique(s)

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	110 - 116 °C
--	--------------

Point d'éclair:	-7,5 °C
-----------------	---------

Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %
----------------------------------	------------

Limite supérieure d'explosivité:	12 vol. %
----------------------------------	-----------

Température d'inflammation:	> 200 °C
-----------------------------	----------

Pression de vapeur: (à 20 °C)	20 hPa
----------------------------------	--------

Densité (à 20 °C):	0.78-0.82 g/cm³
--------------------	-----------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	insoluble
-------------------------------	-----------

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
1330-20-7	xylène			
	par voie orale	DL50 4300 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 3200 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 21,7 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	par voie orale	DL50 5280 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 12800 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 47,5 mg/l	Rat	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
	par voie orale	DL50 5800 mg/kg	Rat	RTECS
	dermique	DL50 20000 mg/kg	Lapin	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 76 mg/l	Rat	
64742-48-9	Hydrocarbures, C9-C11, n-Alcanes, Isoalcanes, Cyclénanes, < 2% Aromates			
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat	
64742-47-8	Hydrocarbures, C9-C11, Isoalcanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates			
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat	
37205-87-1	Isonylphénol, éthoxylé			
	par voie orale	DL50 2000 mg/kg	Rat	

Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion:

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 8 de 11

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
1330-20-7	xylène				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 26,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1000 mg/l	72 h	Algues	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 13299 mg/l	48 h	Daphnia magna	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 6100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalkanes, < 2% Aromates				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	
37205-87-1	Isonylphenol, ethoxylé				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1-10 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1-10 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
64742-94-5	Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2-5 mg/l	96 h	Poisson	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1-3 mg/l	72 h	Algues	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3-10 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau. faible potentiel d'accumulation biologique.

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 9 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

274 601 640D

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagee:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

33

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 10 de 11

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

274 601 640D

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagee:

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Marine polluant:

-

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagee:

E2

EmS:

F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y341

Quantité dégagee:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

Petrol System Cleaner LPG

Date de révision: 10.06.2015

Code du produit: 1476

Page 11 de 11

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

Isonylphenol, ethoxylé

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates

Inscription 46a: Isonylphenol, ethoxylé

Information supplémentaire

Contient:

15 - 30 % hydrocarbures aliphatiques

> 30 % hydrocarbures, aromatique.

< 5 % Phénols, éthoxylés

Prescriptions nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)